

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ

ASSEMBLÉE NATIONALE

LE PRÉSIDENT

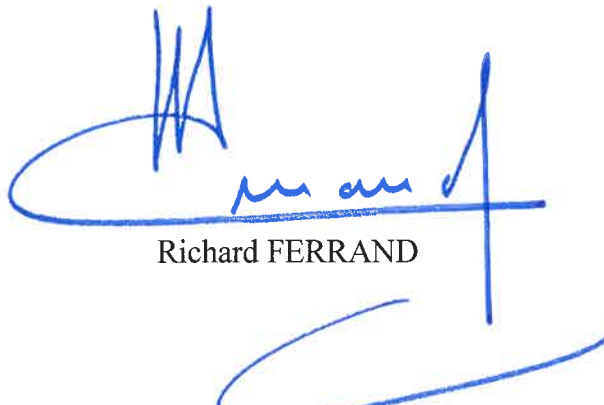
PARIS, LE 10 AVR. 2019

Monsieur le Président,

En application de l'article 1^{er} de la loi organique n° 2013-1114 du 6 décembre 2013, j'ai l'honneur de vous transmettre la proposition de loi, présentée en application de l'article 11 de la Constitution, visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris.

Vous trouverez, ci-joint, le texte de cette proposition de loi ainsi que la liste de ses signataires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Richard FERRAND

Monsieur Laurent FABIUS
Président du Conseil constitutionnel